



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis  
COMMUNE DE NANGIS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>N°2016/AVR/055</b>	<b>OBJET :</b>  VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE SAINT ANTOINE - EXERCICE 2015
<b>Date du conseil municipal</b> 04/04/2016	
<b>Date de la convocation</b> 25/03/2016	
<b>Date de l'affichage</b> 25/03/2016	

L'an deux mille seize, le quatre avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 25 mars 2016.

**Etaient présents :**

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Stéphanie CHARRET, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Simone JEROME, Pascal HUÉ, Didier MOREAU, Alain VELLER, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Samira BOUJIDI, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Medhi BENSALÈM, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINÈ, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÈR, Rachida MOUALI, Pascal D'HOKER.

**Etaient absents représentés :**

- Marina DESCOTES-GALLI, représentée par Claude GODART
- Jacob NALOUHOUNA, représenté par Simone JEROME
- Pierre GUILLOU, représenté par Serge SAUSSIÈR

Madame Medhi BENSALÈM est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160404-2016-AVR-055-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2016  
Date de réception préfecture : 15/04/2016

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2015/AVRIL/043 du conseil municipal en date du 13 avril 2015 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget annexe Saint Antoine pour l'exercice 2015,

VU la délibération n°2016/AVR/041 de ce jour par laquelle le conseil municipal a approuvé le compte de gestion du receveur municipal pour le budget annexe Saint Antoine pour l'année 2015,

VU l'avis de la commission des finances du 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré (hors la présence de monsieur le maire), avec 28 voix Pour,

**ARTICLE 1 :**

PREND acte des résultats de l'exercice 2015 qui ressortent ainsi qu'il suit :

**Section de Fonctionnement :**

Recettes de Fonctionnement de l'exercice (A) : 86 381,19 €

Dépenses de Fonctionnement de l'exercice (B) : 86 381,19 €

Résultat antérieur (C) : 0,00 €

Résultat 2015 (D=A-B+C) : + 0,00 €

**ARTICLE 2 :**

DECIDE d'approuver le compte administratif 2015 tel qu'il est présenté.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 4 avril 2016

Le maire

Michel BILLOT



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20160404-2016-AVR-055-DE  
Date de télétransmission : 15/04/2016  
Date de réception préfecture : 15/04/2016